

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-neuf juin deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; DELORME Julie ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme Salmon) ; Gellé Bérangère (Pouvoir à M. Jacqmin)

A été nommé(e) secrétaire : Karen SALMON

2020-26 – Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget assainissement 2019 qui s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	9 833,07
	Recettes	37 135,27
	Résultat/solde	27 302,20
Report 2018	Excédent	121 759,19
	Déficit	-
Résultat	Excédent	149 061,39
	Déficit	-

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	24 837,46
	Recettes	25 218,25
	Résultat/solde	380,79
Report 2018	Excédent	
	Déficit	14 057,93
Résultat	Excédent	
	Déficit	13 677,14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif du budget assainissement 2019 ;
- Affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2019, soit -13 677,14€ en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte D002 pour 13 677,14€ ;
- Affecter le résultat cumulé de la section investissement 2019, soit 149 061,39€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 149 061,39€

A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2020

Le Maire



Hervé de Trogoff

